

LAOS

Torture, mauvais traitements et souffrances

Index AI : ASA 26/003/02

Embargo : 26 juillet 2002 (01h00 GMT)

« J'ai été détenu pendant dix-sept ans et sept mois sans avoir jamais été condamné ni même jugé. J'ai été illégalement emprisonné par des gens sans morale qui m'ont détruit psychologiquement... » (extrait d'une lettre écrite par un ressortissant étranger détenu au Laos sans inculpation ni jugement).

Dans un nouveau rapport publié aujourd'hui (jeudi 26 juillet), Amnesty International explique qu'au Laos les prisonniers sont souvent privés de leurs droits les plus fondamentaux. *« Les individus sont à la merci d'un système qui manque de transparence, de clarté et de logique »*, a déclaré l'organisation.

L'absence quasi totale de garanties élémentaires laisse fréquemment place à des détentions arbitraires et à la torture. Un ressortissant étranger arrêté en 2000 a raconté qu'immédiatement après son arrestation des policiers, sans avoir cherché à l'interroger, l'ont frappé pendant une heure à la tête, à la poitrine et sur le reste du corps alors qu'il était menotté.

« Même si la législation laotienne reconnaît un certain nombre de droits aux accusés, ce sont les personnes chargées de ces derniers qui décident à qui et quand ils la mettent en œuvre, a déclaré Amnesty International.

« Une personne qui n'a pas d'argent, pas d'influence, qui manque de ténacité, ou dans certains cas qui n'a juste pas de chance, peut passer plus de dix ans en détention sans être jugée. Et même quand la libération est ordonnée par le tribunal, les détenus ne peuvent pas partir avant d'avoir réglé les frais devant couvrir les dépenses occasionnées par leur détention. »

Dans bon nombre de cas dont Amnesty International fait état, les détenus n'ont fait l'objet d'aucune procédure judiciaire. La présence d'un avocat dépend des ressources du prisonnier.

Il semble que la torture soit une pratique répandue et habituelle dans les prisons laotiennes. Parmi les méthodes de torture les plus courantes décrites par Amnesty International, figurent le passage à tabac à coups de pied ou de poing, ou encore à

coups de bâton ou de matraque et l'immobilisation prolongée à l'aide d'entraves en bois. L'organisation a aussi reçu des informations concernant des menaces de mort, des simulacres d'exécution, des cas d'isolement cellulaire ou d'immersion jusqu'à la limite de l'asphyxie, des décharges électriques, des étouffements, des brûlures de cigarettes et des expositions à des températures extrêmes.

Des actes de torture et d'autres mauvais traitements sont infligés aux prisonniers quelle que soit leur nationalité. Bien que l'Australie soit un des pays donateurs les plus généreux envers le Laos, Kerry Danes, qui est australien, a été torturé après son arrestation en décembre 2000. Les Laotiens en état d'arrestation sont encore plus exposés à ces actes.

Toute personne arrêtée et détenue au Laos risque de graves violations de ses droits fondamentaux. Il n'existe aucun organisme de surveillance des droits humains au Laos et les experts internationaux n'obtiennent pas l'autorisation d'entrer dans le pays. Les diplomates sont rarement informés quand l'un de leurs ressortissants est emprisonné.

À cela s'ajoute la gravité du manque de soins médicaux dans les prisons. Dans au moins deux d'entre eux des prisonniers sont morts, faute de soins. Le 5 janvier 2001 vers 15 h 30, le ressortissant français Francis Prasak s'est effondré en prison. Il se tenait la poitrine et suppliait qu'on l'emmène à l'hôpital. Les gardiens auraient ignoré ses nombreux appels à l'aide ainsi que ceux de ses codétenus. Son état s'est aggravé et il est mort quelques heures plus tard.

Une personne qui a été détenue à la prison de Phonthong a déclaré à Amnesty International : *« Il n'y a pas de service médical, seulement de l'aspirine. On vous donne de l'aspirine pour un mal de tête, de l'aspirine pour le paludisme, de l'aspirine pour tout. »* Les rations alimentaires sont elles aussi insuffisantes, tout comme leur valeur nutritive.

La communauté internationale a un rôle essentiel à jouer pour que la situation change au Laos. Tous les moyens doivent être utilisés pour obtenir la transparence, l'application du droit et des normes internationales et l'autorisation d'entrée dans le pays pour des observateurs indépendants des droits humains.

Informations générales

Le Laos est un pays très pauvre où l'accès aux soins médicaux et à l'éducation est très limité. L'espérance de vie y est très faible. Le gouvernement restreint fortement les droits fondamentaux que sont les droits la liberté d'expression, d'association et de réunion. Le seul parti autorisé est le Parti populaire révolutionnaire laotien, parti communiste qui contrôle le gouvernement. Toute opposition au gouvernement est interdite. Les médias, les organisations religieuses et les syndicats restent sous le contrôle de l'État.

Le rapport est disponible en anglais sur le site

<http://www.web.amnesty.org/ai.nsf/index/asa260012002>

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>